

Image not found or type unknown



Blessure en service - Police nationale

Par **none1**, le **02/09/2020** à **13:02**

Bonjour,

Pour un fonctionnaire de police actif, qui se trouve en blessure en service (BS) reconnu et imputable au service, y a t'il des restrictions de déplacement.

Est -il possible de partir à l'étranger (UE) lors de sa Blessure en Service ? Et si oui doit on obligatoirement prévenir son service d'affectation. ?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **02/09/2020** à **13:07**

Bonjour,

Pour toute résidence hors du domicile, vous devriez obtenir l'accord de l'assurance maladie et prévenir l'employeur...